Les groupes d'auto-défense Kogl-weogo au Burkina Faso Initiatives antérieures - collaboration entre la mairie et les «comités de vigilance » à Bobo-Dioulasso dans les années 1970-80 ; - mise en place des Comités de Défense de la Révolution (CDR) en 1983; - création d'une police de proximité par DECRET Nº2010-274/PRES/PM/ SECU en 2010. FAIBLE ADHESION DES POPULATIONS A CES INITIATIVES - Missions: poursuivre, arrêter, juger et punir les - Cibles prioritaires : les voleurs et les grands bandits (coupeurs de route et autres braqueurs). - Principe d'intervention: le flagrant délit (« tout le monde est passible de sanctions s'il est pris la main dans Armement: armes modernes (calibre 12, communément appelés fusils de chasse) et armes blanches (couteaux, haches, machettes, ...). Moyens de locomotion: motos et vélos. Bénévolat. GRANDE EFFICACITE ET BAISSE DE LA

LES GROUPES D'AUTO-DEFENSE « KOGL-WEOGO » AU BURKINA FASO

La version animée de cette cartographie est disponible en ligne via ce lien : <u>les groupes d'auto-defense « Kogl-Weogo » au Burkina Faso</u>



Décembre 2016

Les groupes d'autodéfense « kogl-weogo » sont nés dans certaines régions du Burkina Faso pour combler un vide sécuritaire marqué d'une part, par l'incapacité des forces de défense et de sécurité (FDS) à assurer un maillage sécuritaire complet du territoire et d'autre part par la recrudescence du grand banditisme dans le pays. Ces groupes occupent aujourd'hui le devant de l'actualité en raison de leurs actions spectaculaires et de leurs modes opératoires iconoclastes, qui apparaissent peu conformes aux pratiques d'un Etat de droit et aux principes juridiques modernes.

La pertinence et la légitimité de leur existence et de leur intervention sur le terrain divisent les citoyens burkinabè en pro et anti *kogl-weogo* au point que le gouvernement a fait de leur gestion une priorité nationale. La présente réflexion se penche sur la naissance, l'expansion et les modes opératoires des *kogel-weogo*; leurs actions face aux enjeux sécuritaires et les enjeux de l'encadrement de leurs interventions.

Naissance, expansion et modes opératoires des kogl-weogo

Le mot « Kogl-weogo » est composé du verbe Kogl en langue moore" qui signifie « garder, préserver » et du mot weogo qui désigne « la brousse, la contrée ». Le terme désigne également tout membre de ces groupes i et renvoie donc plus généralement à l'ensemble des mesures ou stratégies à prendre pour sécuriser le cadre de vie des populations d'une contrée donnée. L'approche sécuritaire des Kogl-weogo implique tous les acteurs de la communauté locale dans la protection des hommes, de villages, des animaux et des ressources naturelles.

Historiquement, le besoin des communautés locales burkinabè de s'autodéfendre a connu des fortunes diverses. Trois initiatives intéressantes méritent d'être citées :

- l'expérience concluante des « comités de vigilance » à Bobo-Dioulasso dans les années 1970-80; comités ayant collaboré étroitement avec la mairie de la ville;

- la mise en place des Comités de Défense de la Révolution (CDR) en 1983 ;
- la création d'une police de proximité par DECRET N°2010-274/PRES/PM/SECU en 2010.

Toutes ces initiatives visant à associer les populations à la prise en charge de la sécurité des personnes et des biens ont eu leurs limites, notamment parce qu'elles n'ont pas bénéficié de l'adhésion de la population. Ce constat d'échec a donné lieu à des initiatives plus informelles et locales qui ont pris diverses formes (sécurité privée, associations d'auto-défense; associations de chasseurs). Selon les zones culturelles et administratives, on retrouve les Benkadi au Sud-Ouest, les Dozos et les Cascades à l'Ouest.

C'est dans ce contexte que les Kogl-weogo ont fait leur apparition au début des années 2000 et ont connu une expansion phénoménale en 2016. Plusieurs versions existent quant à l'origine de la première initiative Kogl-weogo mais l'unanimité se dégage autour des raisons fondamentales de leur émergence : la croissance exponentielle de l'insécurité sur l'ensemble du territoire du Burkina et surtout la banalisation des actes de délinquance qui causent des victimes chaque jour. Selon leur président national (Chef coutumier du village de Rassamkandé), les Kogl-weogo sont nés d'une ferme volonté de lutter contre le grand banditisme et leur légitimité vient de la conviction que les populations constituent elles-mêmes une force de veille importante contre l'insécuritéiv.

Dès leur apparition, les Kogl-weogo ont engrangé des victoires en sécurisant certaines routes et des villages entiers. Les responsables des Kogl-weogo du Nord du Burkina expliquent que la naissance de leur structure est la duplication d'une initiative conduite en Côte-d'Ivoire. El Hadj Ouedraogo Sidiki, Chef Kogl-weogo de Namissiguima dans le Yatenga, rapporte ainsi qu': «au moment de la vente du café et du cacao, les populations ivoiriennes vivaient dans l'insécurité totale à cause des bandits. C'est ainsi qu'elles se sont organisées en un groupe



Décembre 2016

d'auto-défense locale. Ce qui a ramené la quiétude dans la zone de Douékoué». Fort de cette expérience, rentrés au Burkina Faso et trouvant la situation sécuritaire exécrable, lui-même et d'autres personnes de sa localité ont entamé des démarches pour la mise en place du « Comité de vigilance de Namissiguima» qui s'est vite transformé en Association Kogl-weogo du Département de Namissiguima (AKDN)^{vi}. Il s'agit de la première structure reconnue par l'administration burkinabé en 2005.

Très vite, l'efficacité de ce *Kogl-weogo* a fait des émules et le phénomène a connu une expansion territoriale. La création de groupes similaires est vite devenue anarchique car rares sont ceux qui prennent la peine de recourir à une reconnaissance officielle. A partir de l'année 2014, suite aux troubles socio-politiques consécutifs à la tentative de modification de la Constitution et à l'insurrection populaire d'octobre qu'a connus le Burkina Faso, les *Kogl-weogo* se sont multipliés.

Structure, organisation et pratiques

Aujourd'hui, les *Kogl-weogo* sont présents dans plusieurs régions du pays à l'exception du grand Ouest et de la région des Cascades, certainement à cause de la forte implantation des *dozos*, un autre groupe d'auto-défense local issu de la confrérie des chasseurs traditionnels (cf. fiche ASA à venir sur le sujet).

Les Kogl-weogo se sont organisés de façon pyramidale avec un président national en la personne du Chef coutumier du village de Rassamkandé dans la province du Bazèga (région du Centre-Sud) tandis que des structures régionales, provinciales, communales et villageoises ont vu le jour, à travers des comités locaux de 12 membres. Aucun critère d'âge n'est exigé pour appartenir au Kogl-weogo.

Tout comité local de Kogl-weogo se choisit un quartier général où il tranche les litiges et livre les sentences.



Séance d'interrogatoire d'un suspect arrêté par les Kogl-weogo à leur quartier général. **Crédit photo**: TRAORE Hamidou, journaliste au journal Evènement

Leurs principales actions consistent à veiller à la sécurité?, ainsi qu'à poursuivre, arrêter, juger et punir les délinquants. Il faut noter que ces groupes de défense locaux ne s'intéressent pas aux problèmes relatifs au foncier, aux dégâts de champs, aux affaires d'adultère ou d'enlèvement de femmes. Leurs cibles prioritaires demeurent les voleurs et les grands bandits (coupeurs de route et autres braqueurs). Les Kogl-weogo se sont assignés une règle de conduite qui stipule que : « tout le monde est passible de sanctions s'il est pris la main dans le sac ». En effet, le flagrant délit est leur credo. Lorsqu'un voleur ou un bandit est saisi par les Kogl-weogo, la procédure est la suivante: les mains liées dans le dos, torse nu, on lui fait faire le tour du marché du village avec l'objet volé sur la tête.

Techniquement, les Kogl-weogo utilisent des armes modernes (calibre 12, communément appelés fusils de chasse) et des armes blanches (couteaux,



haches, machettes, ..)^{vii}. Leurs patrouilles de surveillance et de traque sont faites principalement à moto et à vélo et aux frais des membres. Parmi les méthodes qu'ils privilégient figurent :

- les séances de bastonnade et de sévères châtiments corporels pour l'obtention des aveux ;
- l'imposition des amendes sans aucun fondement juridique ou légal (un œuf se rembourse à 15.000 FCFA, un mouton à 30.000 FCFA et un bœuf à 300.0000 FCFA, etc..);
- les détentions illicites et arbitraires d'armes ;
- la pratique des serments sur les livres sacrés (Bible, Coran) ou sur les autels de cultes traditionnels.

Les Kogl-weogo fonctionnent sur la base de bénévolat. Ils ne reçoivent pas de financements de la part des pouvoirs publics et ne comptent que sur des amendes ou sur des financements reçus de la bonne volonté des populations.



Un groupe de Koglweogo prêt à l'action. **Crédit photo** TRAORE Hamidou, Journaliste au journal Evènement

Partisans et détracteurs des Kogl-wéogo

Ce sont ces pratiques, peu conformes aux lois républicaines, qui divisent l'opinion nationale. Assez fréquemment, les *Kogl-weogo* se trouvent au cœur de l'actualité nationale en raison de leurs actions mais aussi pour les exactions qu'auraient subies de leur part certaines populations, souvent innocente des délits que ces groupes leur ont reprochés. L'action des groupes kogl-weogo a contribué à réduire de façon significative les actes de vol et le banditisme dans les zones où ils sont installés. L'Etat a, parfois, été reconnaissant à leur égard. Ce fut le cas d'El hadj Ouédraogo Sidiki, Président de l'ADKN, qui a reçu la décoration de la médaille d'honneur de la police nationale en juillet 2011, à Kaya à la faveur du lancement officiel du 2ème plan quinquennal de la police de proximitéviii.

Le débat entre les partisans et les opposants aux Kogl-weogo devient national et soulève des tensions. D'un côté, les défenseurs des droits de l'Homme plaident pour la suppression pure et simple des Kogl-weogo en arguant du fait que leurs actions (les tortures et les amendes qu'ils affligent aux présumés délinquants) sont aux antipodes des principes élémentaires de respect de la dignité humaine et de la présomption d'innocence : ils arguent aussi du fait que dans un Etat de droit, les forces de l'ordre et de sécurité (police, gendarmerie, et armée) sont exclusivement détentrices de la force légitime et sont, à ce titre, seules investies du pouvoir de faire régner l'ordre et la sécurité publique. De l'autre côté, les populations quant à elles, majoritairement rurales, plébiscitent les actions des Kogl-weogo qui, selon elles, ont permis de faire baisser la criminalité de manière spectaculaire. Une idée répandue au sein de l'opinion publique est que la majorité des responsables Kogl-weogo disposeraient de pouvoirs mystiques. Les actions des Kogl-weogo sont en outre positivement appréciées par les populations car :

- ils apportent une solution endogène et de proximité au problème du banditisme généralisé ;



Décembre 2016

- ils sont réactifs et efficaces pour rechercher et arrêter les délinquants ;
- l'adoption de solutions immédiates de remboursement des biens volés sont particulièrement satisfaisantes.

L'adhésion la plus spectaculaire est celle de Boukary Kaboré, dit le Lion^{ix}, qui a récemment été nommé au poste de premier responsable national de la sécurité par les *Kogl-weogo* réunis en assemblée générale.

Quel avenir pour les Kogl-weogo?

Les Kogl-weogo font l'objet d'attention de tous les acteurs politiques (partis, regroupements de partis, etc.). Pendant la campagne pour l'élection présidentielle, aucun des 9 candidats n'a osé proposer leur démantèlement. Ces groupes n'affichent d'ailleurs pas d'obédience particulière : il n'y a pas eu de leur part un appel de ralliement à des partis ou responsables politiques, comme ce fut le cas des Dozos en Côte d'Ivoire.

Les responsables nationaux du Kogl- weogo ont entrepris d'appliquer de nouvelles mesures et règles de conduite afin d'encadrer les interventions des leurs. Le président national des Kogl-weogo semble cependant éprouver certaines difficultés à introduire des mesures de disciplines, voire à être obéi lorsqu'il ordonne la remise des armes ou encore l'abandon des sévices corporels et de la perception des amendes, etc... Si de telles injonctions de la part du président national se multiplient, elles peuvent conduire à des vraies oppositions parmi les membres de ces groupes d'auto-défense, voire à des affrontements.

Se pose en outre la question du financement des *Kogel-weogo* : en effet, fonctionnant en principe sur la base du bénévolat, les *Kogel-weogo* n'en ont pas moins des besoins financiers qui les exposent aux risques de récupération politique tout comme à l'attractivité des canaux ambigus de financement

contre la promesse d'intervenir dans des conflits d'intérêt, des trafics divers et autres pratiques délictueuses.

Aujourd'hui, d'une manière générale, se pose avec acuité la question de la coexistence des Kogel-weogo avec les lois de la République. Il est impératif que force reste à la loi. Les responsables politiques, sous la pression sociale et populaire, préconisent des mesures d'organisation et d'encadrements de ces groupes. Lors du point de presse de ses 100 premiers jours de pouvoir, le Président Roch Marc Christian KABORE, de surcroit Ministre de la défense, a reconnu l'importance des Kogl-weogo en ces termes : «un sondage sur la question de ces groupes Kogl-weogo dira que plus de 80% des populations rurales sont d'accord pour leur existence et sont satisfaites de leurs actions de protection sécuritaire ». Face à la polémique créée par les exactions dont sont accusés ces groupes, le Ministre en charge de la sécurité, M. Simon Compaoré a quant à lui indiqué qu'il est : «plutôt question d'encadrer (les Kogl-weogo) car ils sont utiles à leur communauté, à la population, à l'Etat s'ils respectent les lois de la République »xi. Le 27 août 2016, le Ministre s'est déplacé à Zorgho pour recevoir officiellement les armes que les Kogl-weogo de la localité ont confisquées aux bandits.



Armes remises par les Kogl-Weogo au Ministre chargé de la sécurité, à Zorgho, le 27/08/2017, photo prise par Kaboré Amado, co-auteur du présent document.





Cet acte a été perçu comme une reconnaissance officielle augurant de perspectives de collaboration entre *Kogl-weogo* et les forces de défense et de sécurité (FDS). Des rencontres ont en effet eu lieu à plusieurs reprises entre le gouvernement et la cellule nationale des *Kogel-weogo*. Il est envisagé sinon de faire intégrer des membres des Kogl-weogo dans des structures étatiques (police nationale ou de proximité) tout au moins de les faire encadrer par ces forces de l'ordrexii. Un quelconque soutien de l'Etat pourrait entraîner notamment la fin de l'engagement volontaire et bénévole. L'enjeu principal demeure cependant la problématique de la collaboration éventuelle entre les *Kogl-weogo* et les forces conventionnelles de sécurité dans le contexte de construction de l'Etat de droit au Burkina Faso./.

Auteurs: Dr Kouraogo Patrice et KABORE Amado Superviseur: Dr Ludovic Kibora, Directeur de l'INstitut des Sciences des Sociétés (INSS/CNRST)

Références bibliographiques

Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité (MATS), 2011, Stratégie nationale de sécurité intérieur, Ouagadougou, 35 p.

SORGHO Léandre, 2012, Communication sur « la Police nationale du Burkina Faso : stratégie de prévention de la criminalité », Cap town, 22 février 2012, 19 p. URL http://bit.ly/2bstpiA.

ZONGO Touwendinda, 2016, Les Koglwéogo, la moto et la médaille de l'Etat : Région du Nord: le Koglwéogo adoubé par l'Etat, in Mutations n°96 du 1er Mars 2016, http://bit.ly/2aMBVeg, consulté le 15 août 2016

Premier ministère, 2010, DECRET N° 2010-274/PRES/PM/SECU portant adoption du Plan d'action 2011-2015 de mise en œuvre de la police de proximité au Burkina Faso. JO N° 25 du 24 juin 2010.

France 24, Les observateurs, 2016, Les "koglweogo", ces milices rurales qui suppléent la justice au Burkina Faso, URL http://f24.my/2dqMmT9, consulté le 3 octobre 2016

Juan Gomez, 2016, « *Burkina Faso : le phénomène des Koglweogo* », Appels sur l'actualité, RFI, URL http://rfi.my/2dEsu2L, consulté le 3 octobre 2016.

DABONE Justin, 2016, « Le Colonel Souley Mohamed nous parle des koglwéogo », in L'Observateur Paalga n°9182 du 19-21 août 2016.

xi La Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle du MATDSI, 2016, « Les koglwéogo renoncent aux amendes et aux sévices corporels », in Ouaga.com, URL http://bit.ly/2bviAOI, consulté le 3 octobre 2016



ⁱ Il s'agit des vols à mains armées, des braquages, des coupeurs de route sur l'ensemble du territoire.

ⁱⁱLangue du groupe socioculturel majoritaire du Burkina Faso

iii Le pluriel devrait être kogl-wedo ou kogl-weto mais l'usage actuel consacre Kogl-weogo dans tous les cas.

iv Wend-Tin Basile SAM, 2016, « Déclaration du Conseiller spécial du président du Faso sur les Koglwéogo 'S'il peut dévoiler ses conseils à la place du président, c'est qu'il est son propre président' dixit Naaba Saonré », in L'Evènement n°331du 10 août 2016, p.8

v Entretien du 04/08/2016 à Ouahigouya par Kaboré Amado.

vi ZONGO Touwendinda, 2016, « Les Koglwéogo, la moto et la médaille de l'Etat : Région du Nord : le Koglwéogo adoubé par l'Etat », in Mutations n°96 du 1er Mars 2016

vii La détention de ces armes est désormais soumise à des autorisations délivrées par l'administration, contrairement aux pratiques qui avaient cours jusqu'à présent.

viii ZONGO Touwendinda, 2016, op. cit., http://bit.ly/2aMBVeg , consulté le 15 août 2016

ix Boukary KABORE Le Lion est un officier de l'armée à la retraite, célèbre pour avoir opposé une résistance en 1987 suite en renversement du Président révolutionnaire Thomas SANKARA. Exilé au Ghana, il est rentré au Burkina Faso à la faveur de la démocratisation. Il a fondé un parti politique et fut candidat malheureux aux élections présidentielles de 2010.

x Sidwaya n°8202 du 13/07/2016, p.14.



xii http://www.burkinaonline.com/wp/securite-interieure-simon-compaore-defendles-kogl-weogo/



Les analyses de l'ASA n'engagent pas l'OIF

